



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 066 140 25 00004

date de dépôt : 14 février 2025

demandeur : **JOSE Antonio**

pour : mise en place d'un projet agrivoltaïque
sur une propriété agricole, pose sur serre et
pose d'une structure agrivoltaïque sur culture
arboricole et maraichère

adresse terrain : **LES ONZE AIMINADES, à
Pézilla-la-Rivière (66370)**

Pyrénées Orientales
Affaire suivie par :
Guillaume TORRENT

Mme la directrice de la DDTM 66
à
JOSE Antonio
36 RUE DE LA BADERE
66370 Pézilla-la-Rivière

Vous avez déposé un permis de construire le 14 février 2025, pour un projet de mise en place d'un projet agrivoltaïque sur une propriété agricole, pose sur serre et pose d'une structure agrivoltaïque sur culture arboricole et maraichère située à Pézilla-la-Rivière (66370).

Par lettres du 03/03/2025, je vous informais que votre dossier était incomplet et que vous aviez trois mois pour nous fournir les pièces demandées.

A ce jour le délai légal de complétude de trois mois est dépassé, vous trouverez en retour ci-joint votre dossier de demande d'autorisation, celui-ci étant rejeté.

J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (Art.L.480-1 et suivant du code de l'urbanisme).

Je vous prie de croire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Perpignan, le

27/10/2025

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer

Pour la Directrice et par délégation
La Cheffe de Service adjointe
Conseils et Aménagement
des Territoires

Alexandra TASTU-SOULEYREAU